

Devoirs en mi temps thérapeutique fonction publique territoriale

Par Wsab

Bonjour

J ai une petite question sur mon mi temps thérapeutique. Je suis en mi temps en raison d un problème de santé après un cld de 5 ans.

Cette aprem je ramène un document important aux ressources humaines de ma collectivité. Je suis en dehors de mon temps de travail sur mon temps personnel (je travaille que le matin) mon conjoint m accompagne il ne dit rien et reste dans le couloir. La directrice des ressources humaines sort lui dit de partir pas d accompagnant et elle me dit a moi "vous êtes sur votre temps de travail il n a pas besoin d etre la" je l informe que je suis sur mon temps personnel elle m indiqué que non je suis a la disposition de mon employeur car a la base je suis en temps plein.

Est ce vrai ? Quelles sont mes obligations en étant en mi temps thérapeutique ? Surtout en ce qui concerne mon temps de travail ?

Merci de vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Je suis désolé, je ne comprends pas la présence de votre conjoint à votre travail dans tous les cas .

Vous êtes agent du service public , avec les devoirs qui vont avec, même sur votre temps personnel : donc je ne comprends pas bien non plus votre argument, dans tous les cas, dans le contexte .

Si le temps partiel thérapeuthique vous permet de travailler moins dans un but de rééducation, vous êtes bien un agent à temps plein avec le traitement qui va avec dans tous les cas .

Par Wsab

Bonsoir

Merci pour votre réponse.

Quels sont mes devoirs en tant que fonctionnaire sur mon temps personnel ?

Merci d avance